Toutes ces indications sont favorables à la salubrité de l'habitation : suivant qu'on s'y conformera ou non, on pourra remarquer des différences sérieuses entre les divers habitants d'une même maison.

Ces extraits témoignent de l'importance qu'un Office de location peut prendre dans l'assainissement des maisons.

Nous trouvons à Cologne, une organisation analogue.

Dans cette ville, l' " Office du logement ", est rattaché à l' " Office général du travail ". Son fonctionnement s'étend sur la ville et sa banlieue ; il n'intervient que si le propriétaire de l'immeuble le sollicite, son concours est gratuit, seuls, les frais de correspondance sont supportés pur le bailleur.

Un employé visite le local à louer. Il est muni d'un questionnaire, en regard des questions se trouvent les réponses ; il lui suffit de les souligner. En outre, il dresse un croquis des lieux.

Le rapport sur le fonctionnement du service du 1er juillet au 30 juin 1905, donne d'utiles indications :

	HABITATIONS				
	Office.	Demande	Nombre de logements loués par l'Office.	Nombre de logements non loués par l'Office.	Nombre de logements encore réservés mais inscrits par l'Office.
LOGEMENTS NON MEUBLÉS					
1 pièce.	341	366	200	102	30
2 pièces.	1.014	1.807	604	286	124
3 —	1.056	1.752	638	302	116
4 —	573	650	315	157	101
5 —	767	547	306	332	129
LOGEMENTS MEUBLÉS	3.751	5.123	2.063	1.179	509
1 ou 2 pièces. . . .	176	82	50	96	33
Totaux. . . .	3.930	5.202	2.113	1.275	542

Il résulte de ce tableau que 53,8 p. 1000 des offres, et 40,6 p. 100 des demandes eurent satisfaction ; encore faut-il retenir que les chiffres vrais sont plus élevés, l'Office n'étant pas toujours avisé de la location dès qu'elle a été conclue.

Pour 100 logements non meublés, de 1, 2, 3, 4 et 5 pièces, se produisirent 107,3, 178,2, 166,0, 113,5, 71,3 demandes.

Si l'on recherche le prix moyen de location de logements non meublés, on trouve les chiffres suivants :

	Vieille ville	Nouvelle ville	Faubourgs	En moyenne
1 pièce. . . .	10,1	9,3	8,9	9,4
2 pièces. . .	18,5	18,9	16,3	17.9
3 —	28,2	29,5	23,2	26,9
4 —	40,8	41,6	35,3	39,2

Ces indications témoignent du concours que les municipalités peuvent prêter dans la location des habitations. Dès la déclaration de vacance, un employé de l'Office se rend sur place et dresse un état de ces constations.

A Paris, le Casier sanitaire a décrit toutes les maisons, a noté au jour le jour, depuis 1893, les maladies contagieuses qui s'y sont produites, les décès survenus, et M. PAUL JUILLERAT a pu, à l'aide de ces statisques, révéler un certain nombre de *maisons maudites* dévastées par la tuberculose

M. le ministre de l'Intérieur frappé de l'importance des renseignements obtenus, a recommandé à toutes les municiqalités de créer un service analogue, dans sa circulaire du 23 mars 1906.

Le fonctionnement d'un Office de location aiderait puissamment dans l'œuvre de prophylaxie préventive. Un propriétaire veut obtenir le concours gratuit de l'Office de location ? Il lui suffirait d'en faire la demande. Le logement à louer serait visité, mais le concours de l'administration serait soumis à cette condition essentielle, que le logement serait reconnu sain. L'administration interviendait donc à la requête de l'intéressé, et si quelque cause d'insalubrité était relevée, elle surbordonnerait son concours à l'exde mesures d'assainissement.

Paris a créé un Casier Sanitaire qui chaque jour reçoit la visite des hygiénistes de l'étran-